



COMMUNE DE PORTEL-des-CORBIÈRES

- AUDE -

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, quatorze juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales, (CGCT), s'est réuni dans la salle du conseil municipal sise 10, avenue des corbières à PORTEL-des-CORBIÈRES, sous la présidence du maire Bruno TEXIER.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : mesdames ROUANET. MEILLIAND. BONNET. BOUDIAF. CASTEL. SUNER. TACCOËN et messieurs TEXIER. NOWOTNY. MAGRO. GARCIA. AUZOLLE. HABERT. ARCOS. MANDIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil :

Bernard NOWOTNY, à l'unanimité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

Le quorum est constaté.

Date de convocation : 8 juin 2023

Date d'affichage de la convocation : 8 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de votants : 15

Majorité absolue : 8

A l'ordre du jour figure :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2023.

1. Modalités de la mise à disposition au public du dossier de 2^{ème} modification simplifiée du plan local d'urbanisme.
2. Révision des tarifs de la cantine scolaire.
3. Recrutement d'agent(s) contractuel(s) sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
4. Echange de terrain entre les époux CONSTANS et la COMMUNE.
5. Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-Ecole).
6. Convention de partenariat financier pour l'hébergement des renforts de gendarmerie saison estivale 2023.
7. Informations relatives à l'exercice des compétences déléguées par le conseil municipal à monsieur le maire.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont examinées.

Présents 14 : mesdames ROUANET. MEILLIAND. BONNET. BOUDIAF. CASTEL. SUNER. TACCOËN et messieurs TEXIER. NOWOTNY. MAGRO. GARCIA. AUZOLLE. HABERT. ARCOS.

(Monsieur MANDIN est arrivé à 18 :43, à la question n° 2)

ADOPTION du procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2023

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 mai 2023,

Après lecture de celui-ci, le conseil municipal,

DÉCIDE, à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2023.

QUESTION N° : 1

Modalités de la mise à disposition au public du dossier de 2^{ème} modification simplifiée du plan local d'urbanisme.

Présents 14 : mesdames ROUANET. MEILLIAND. BONNET. BOUDIAF. CASTEL. SUNER. TACCOËN et messieurs TEXIER. NOWOTNY. MAGRO. GARCIA. AUZOLLE. HABERT. ARCOS. (Monsieur MANDIN est arrivé à 18 :43, à la question n° 2)

DÉLIBÉRATION N°034-2023

Approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N° : 2

Révision des tarifs de la cantine scolaire.

Présents 15 : mesdames ROUANET, MEILLIAND, BONNET, BOUDIAF, CASTEL, SUNER, TACCOËN et messieurs TEXIER, NOWOTNY, MAGRO, GARCIA, AUZOLLE, HABERT, ARCOS, MANDIN, (Monsieur MANDIN est arrivé à 18 :43, à la question n° 2).

DÉLIBÉRATION N°035-2023

Approuvée à la majorité des membres présents ou représentés : 9 voix POUR, 3 ABSTENTIONS, 3 voix CONTRE.

QUESTION N° : 3

Recrutement d'agent(s) contractuel(s) sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

DÉLIBÉRATION N°036-2023

Approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N° : 4

Echange de terrain entre les époux CONSTANS et la COMMUNE.

DÉLIBÉRATION N°037-2023

Approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N° : 5

Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-Ecole).

DÉLIBÉRATION N°038-2023

Approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N° : 6

Convention de partenariat financier pour l'hébergement des renforts de gendarmerie saison estivale 2023.

DÉLIBÉRATION N°039-2023

Approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N°7 :

Informations relatives à l'exercice des compétences déléguées par le conseil municipal à monsieur le maire

Monsieur le maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations reçues au titre de l'article L.2122-22 du CGCT, le 9 juin 2020 par délibération n°014-2020 :

§ 15. Exercice du droit de préemption (DPU) :

Renonciation à l'exercice du droit de préemption pour les ventes de biens immobiliers suivantes :

VENTE	ADRESSE TERRAIN	PARCELLES	USAGE	PRIX VENTE
BARAT / JEANNERAT	3, lotissement de Tamaroque	A 2382	Habitation	270 000.00
IGGERT / LALANDE	76, avenue des Corbières	A2877	Habitation	275 000.00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 19h33.

Le secrétaire de séance,

Bernard NOWOTNY.

Le maire,

Bruno TEXIER.

